

**M. Harrison:** L'honorable député va-t-il envoyer son discours à ses électeurs?

**M. Ellis:** Il est bien évident, il me semble, que la résolution fait prévoir une mesure législative tout à fait insuffisante pour remédier à la grave pénurie actuelle d'argent dans les Prairies. Je pense que le chef du parti libéral pour la Saskatchewan a fort bien résumé toute l'affaire il y a quelques mois lorsqu'il a dit, à une réunion publique dans la circonscription du ministre de l'Agriculture, que la proposition était tout aussi efficace qu'une pompe à étrier dans un incendie de forêt.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'aimerais simplement faire remarquer que lorsque le leader provincial a d'abord fait cette déclaration il ne portait pas la parole dans ma circonscription. J'aimerais ajouter aussi que trois sur cinq des députés libéraux de la Saskatchewan ont parlé à propos de cette motion.

**M. Nicholson:** C'est inexact.

**M. Ellis:** C'est inexact, vous faites encore erreur. J'aimerais connaître les noms de ces trois députés. Je ne me rappelle pas que l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek ait parlé à ce propos, ni l'honorable député de Qu'Appelle, non plus que l'honorable député de Meadow-Lake. Quels sont donc alors les députés libéraux de la Saskatchewan qui ont parlé?

**Une voix:** M. Tucker.

**M. Ellis:** Le seul député qui ait parlé est l'honorable député de Rostern.

**Une voix:** Cela fait deux.

**M. Ellis:** Un de mes collègues dit que cela fait deux. Je ne sais pas si la double personnalité du représentant Rostern, dont a parlé la *Free Press* de Winnipeg, disant qu'il est d'un avis dans l'Ouest et d'un autre dans l'Est, a influé sur le ministre de l'Agriculture au point de lui faire considérer le représentant de cette circonscription comme deux députés. De toute façon, si je peux poursuivre...

**Le très hon. M. Gardiner:** L'honorable député dit qu'il voudrait que je nomme ces honorables préopinants. M. Tucker a parlé sur le projet de résolution; c'est ce que je fais moi-même. M. Mang a parlé au cours du débat sur l'Adresse et a dit ce qu'il en pensait.

**M. Ellis:** Oh, non. J'espère que le ministre de l'Agriculture ne s'imagine pas qu'il pourra se défilier ainsi après avoir fait il y a quelques minutes une déclaration inexacte...

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne me défile pas.

[M. Ellis.]

**M. Ellis:** Le ministre a dit que certains honorables députés avaient pris la parole sur le projet de résolution. Je parlais des simples députés, non du ministre...

**Le très hon. M. Gardiner:** Je parlais des députés libéraux de la Saskatchewan.

**M. Ellis:** Vous avez dit cinq. J'ai dit qu'un seul avait pris la parole. Qu'un honorable député ait parlé à l'occasion du débat sur l'Adresse, cela n'a rien à voir à la déclaration d'il y a quelques instants. Je parle du débat sur la résolution, non sur l'Adresse. L'honorable député a bien pu traiter une multitude de sujets. Ce qui nous intéresse, c'est l'attitude de ces honorables députés à l'égard du projet de résolution que nous discutons.

Nous savons que le ministre de l'Agriculture a dit que la réunion où le chef libéral de la Saskatchewan a fait cette déclaration n'a pas eu lieu dans sa circonscription. Je croyais que cette réunion avait été tenue à Langenburg, et, si je ne fais pas erreur, c'est dans la circonscription de Melville. Quand j'ai été interrompu par le ministre, j'allais dire que le chef libéral de la Saskatchewan s'est apparemment rétracté et que nous ne l'avons guère entendu parler de l'affaire.

Cela nous porte à croire que, non seulement les députés libéraux qui siègent ici ont obéi à la consigne, mais que le parti libéral exerce encore, ainsi qu'il l'a fait par le passé, sa domination sur le parti libéral de la Saskatchewan. Quand le chef libéral fait une déclaration que ses collègues d'Ottawa ne trouvent pas de leur goût, on lui dit de rester tranquille et de n'en plus parler. Nul dans la province, à mon sens, n'a mieux résumé la situation que le chef libéral. C'est bien déplorable, dommage qu'il n'ait pu rester sur ses positions et défié les puissances d'Ottawa.

Un des grands défauts qu'on reproche à cette mesure législative, c'est qu'elle écarte toute mesure acceptable. Nous avons eu une mesure de ce genre en 1951, et elle n'a pas satisfait aux besoins de l'heure. Nous cherchons à établir le principe des avances en espèces. Il y a plus de dix ans que les députés de la CCF parlent d'avance en espèces. Nous voulons que le principe soit définitivement établi. L'idée de traiter les cultivateurs de la façon indiquée dans la motion est loin d'être satisfaisante et nous estimons que le retrait de cette mesure ne ferait que permettre au Gouvernement de présenter une mesure législative plus conforme aux besoins de l'agriculture de l'Ouest.

La mesure ne vaut pas mieux que les excuses alléguées en sa faveur par ses partisans. J'ai tâché de trouver les motifs dont s'inspire le Gouvernement pour tenir à cette